

## L'ECOSOC ADOPTE UNE SÉRIE DE RÉOLUTIONS SUR LES QUESTIONS SOCIALES ET LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Il tient un débat sur le Programme à long terme d'aide à Haïti et adopte une décision sur la question; des résolutions sur les territoires non autonomes et sur les territoires occupés ont fait l'objet de votes

28 juillet 2011

Le Conseil économique et social a adopté aujourd'hui plusieurs résolutions et décisions portant sur les questions de coordination, adoptant notamment une décision sur le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti après avoir tenu un débat sur le Programme à long terme d'aide à Haïti. Après un débat sur les questions sociales et relatives aux droits de l'homme, plusieurs textes ont en outre été adoptés sur ces questions, notamment des résolutions et décisions proposées par des organes subsidiaires du Conseil. Des résolutions sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions de l'ONU et sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne ont fait l'objet d'un vote.

Ainsi, le Conseil demande l'ouverture complète des postes frontière de la bande de Gaza et demande la prise d'autres mesures d'urgence pour rendre moins pénible la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Il engage en outre Israël à faciliter le passage aux citoyens syriens du Golan syrien occupé désireux de se rendre en République arabe syrienne. L'autre résolution adoptée à l'issue d'un vote aujourd'hui concerne l'appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU.

/...

Le Conseil a adopté par 43 voix contre 3, avec 3 abstentions, une résolution intitulée **«Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé»** ([E/2011/L.47](#)). Par ce texte, le Conseil demande que soient complètement ouverts les postes frontière de la bande de Gaza afin que soient garantis l'accès du personnel humanitaire et la circulation régulière et sans interruption des personnes et des biens, et que soient levées toutes les restrictions à la liberté de mouvement imposées au peuple palestinien, y compris celles résultant des opérations militaires israéliennes en cours et du système de bouclages à plusieurs niveaux. Le Conseil demande que soient prises d'autres mesures d'urgence pour rendre moins pénible la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, situation qui est critique dans la bande de Gaza. Le Conseil engage en outre Israël à faciliter le passage par Qunaitra des citoyens syriens du Golan syrien occupé désireux de rendre visite aux membres de leur famille qui résident dans leur mère patrie, la République arabe syrienne. Le Conseil demande à toutes les parties de respecter les règles du droit international humanitaire et de s'abstenir de recourir à la violence contre la population civile, conformément à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949.

Ont voté pour (43) : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Chili, Chine, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Ukraine, Venezuela et Zambie.

Ont voté contre (3) : Australie, Canada et États-Unis.

Abstentions (3) : Cameroun, Côte d'Ivoire et Rwanda.

/...

Déclarations concernant les textes examinés

/...

S'agissant du projet de résolution E/2011/L.47, M. JOHN SAMMIS (États-Unis) a affirmé que son pays voterait contre cette résolution très décevante et qui témoigne d'un parti pris déplorable. Il a regretté qu'aucune consultation n'ait été organisée au sujet de ce projet de résolution. Les États-Unis n'épargnent aucun effort pour aboutir à une paix durable fondée sur deux États, a-t-il indiqué. Le représentant a estimé qu'il fallait reconnaître les mesures positives prises par les parties, mais la résolution dont le Conseil est saisi n'est pas équilibrée. Depuis que le Conseil a examiné cette question, Israël a pris des mesures significatives qui ont contribué à la croissance économique en Cisjordanie. En outre, depuis 2010, les restrictions imposées à Gaza ont été allégées, a-t-il indiqué, en estimant que ce n'est que par le biais de négociations sérieuses et responsables qu'une solution durable pourra être trouvée.

MME KATY LIN (Australie), intervenant après le vote, a déclaré que son pays demeure préoccupé par la situation économique et sociale dans les territoires palestiniens. L'Australie apporte un appui budgétaire et financier à l'Autorité palestinienne, a-t-elle indiqué. La représentante a exhorté les deux parties à poursuivre les efforts en vue de trouver une solution. Cette résolution introduit inutilement des éléments politiques dans le débat, ce qui ne favorise pas la recherche d'une solution négociée, a-t-elle commenté.

M. IMAD ZUHAIRI (Palestine) a déclaré que sa délégation souhaitait remercier les membres du Conseil économique et social qui avaient voté pour la résolution E/2011/L.47. Il a affirmé vouloir continuer à travailler avec l'ensemble des délégations, même celles qui n'ont pas été en mesure de voter en faveur la résolution. Il est temps de traduire en mesures concrètes les engagements de la communauté internationale, notamment en reconnaissant les frontières de 1967, pour que la Palestine puisse devenir membre à part entière des Nations Unies, a-t-il conclu.

M. RON ADAM (Israël) a réitéré que le Conseil économique et social est politisé et utilisé à mauvais escient. Il a cité des données de la Banque mondiale concernant la croissance de l'économie des territoires palestiniens, qui a connu une croissance continue depuis 2009. La viabilité de cette croissance est largement due à l'aide des donateurs, a-t-il estimé. Cette situation économique semble-t-elle véritablement difficile, a-t-il demandé. En conclusion, le représentant israélien a souligné que ce texte, qui ne prend pas en compte la réalité économique, est malvenu au sein de ce Conseil.

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*

ECOSOC11/027F